



Fonctionnement du stationnement « Résident »

Paiement : Le paiement se fait directement à l'horodateur en espèces ou par carte bancaire.

Avantages : Le tarif « Résident » permet aux riverains (sur justificatif de domicile) de bénéficier d'une remise de 60% sur les tarifs de stationnement et de prépayer une semaine de stationnement au tarif préférentiel.

Conditions d'accès : Le résident est une personne physique dont la résidence principale est située dans une voie réglementées par le stationnement payant ou à l'immédiate proximité.

Modalités de délivrance des cartes « Résident »

La carte « Résident » est délivrée par le :

Service des horodateurs
Cité Grossetti 3 Bd Albert 1^{er}
20000 Ajaccio

Tél : 04 95 51 52 55, Mail : horodateurs@ajaccio.fr

Horaires : du lundi au jeudi de 8h à 16h
Vendredi 8h à 15h

Sur présentation de justificatifs suivants, dans la limite de 2 véhicules par foyer :

- Certificat d'immatriculation du véhicule ;
- Taxe d'habitation de l'année en cours (bail de location, si résident depuis moins d'un an) ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF-GDF, quittance d'eau ou téléphone).

Tarifs : Le stationnement est payant du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Le système permet de proposer une tarification en fonction de l'utilisation réellement faite par le résident pour un stationnement régulier ou permanent à proximité de son logement. Il dispose donc de deux possibilités : le tarif à l'heure ou le forfait hebdomadaire.

Tarif horaire : La carte « Résident » permet d'obtenir une réduction de 60% sur toutes les zones de la ville. Par exemple, se garer deux heures sur le cours Napoléon (zone orange) coûtera $2\text{€} - 60\% = 0.80\text{€}$; Deux heures sur le Boulevard Sampiero (zone bleue) : $1\text{€} - 60\% = 0.40\text{€}$

Tarif hebdomadaire : Le résident peut prépayer une semaine de stationnement au tarif préférentiel.

Durée de validité : La carte « résident » est valable un an et doit être renouvelée avec les pièces justificatives au service des horodateurs.

La carte « Résident » doit être visible et apposée sur le côté droit du pare-brise.



Fonctionnement du stationnement « Abonné »

Paiement : Le paiement se fait directement à l'horodateur en espèces, chèque ou par carte bancaire.

Avantages : Dans le but de ne pas pénaliser les usagers dont l'emploi de la voiture est indispensable en centre-ville et ne bénéficiant pas d'un abonnement sur un parc de stationnement hors voirie, un tarif spécifique « Abonné » est mis en place avec une remise commerciale de 40%, une fois un forfait mensuel de 5€ acquitté.

Conditions d'accès : L'abonné est une personne physique dont l'utilisation du véhicule est nécessaire pour se rendre à son travail ou exercer une des professions suivantes : professions médicales et paramédicales et aide à la personne

Modalités de délivrance des cartes « Abonné »

La carte « Abonné » est délivrée par

Service des horodateurs
Cité Grossetti 3 Bd Albert 1^{er}
20000 Ajaccio

Tél : 04 95 51 52 55, Mail : horodateurs@ajaccio.fr

Horaires : du lundi au jeudi de 8h à 16h
Vendredi de 8h à 15h

Sur présentation de justificatifs suivants :

- Pour un salarié : attestation de l'employeur.
- Pour un entrepreneur, un artisan, un professionnel du secteur médical ou paramédical : un extrait à jour du kbis ou une attestation de la chambre de métiers.
- Certificat d'immatriculation du véhicule.

Tarifs :

Le stationnement est payant du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Tarif horaire : La carte « Abonné » permet d'obtenir une réduction de 40% sur toutes les zones de la ville. Par exemple, se garer deux heures sur le Cours napoléon (zone orange) coûtera $2€ - 40\% = 1,20€$; 2 heures sur le Boulevard Sampèro (zone Bleue) : $1€ - 40\% = 0,60€$.

Un forfait mensuel de 5€ devra être acquitté

Durée de validité :

La carte « Abonné » est valable un mois et doit être renouvelée au service des horodateurs et contre le paiement de 5€

La carte « Abonné » doit être apposée sur le côté droit du pare-brise.